

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 mai 2022**

Présents : Mme PETROZZI-BEDANIAN Nathalie, M. MATRAY Bernard, Mme CHERASSE Colette, M. BRAILLON Roger, Mme PERRET Marie-Christine, M. BANDURSKI Jean-Pierre, M. BOURIGAULT Franck, M. CASATI Eric, Mme COMOGLIO Annick, Mme LAPINSKA-BOUCHACOURD Anna, Mme PEIRON TRAUB Dominique, M. PEZON Grégory, Mme THOMAS Laëtitia, M. SESSIECQ Jean-Marc

Absent : M. DUPERRAY Jean-Baptiste

Date de convocation : 9 mai 2022

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 18h30 dans la salle du conseil à la mairie de Saint-Julien.
Grégory PEZON est nommé secrétaire de séance.

En préambule à l'ordre du jour, Madame le Maire sollicite l'assemblée afin d'y ajouter le point suivant : « Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents »

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour ajouter ce point à l'ordre du jour.

1) Lotissement « Le clos des Bruyères » : dénomination de la voie

Madame le Maire rappelle à l'assemblée l'intérêt de procéder à la dénomination des voies de la commune, qui est en outre devenu obligatoire pour toutes les communes depuis le mois de février 2022.

Elle rappelle aussi que ce travail de dénomination est fait à Saint-Julien depuis 2011 et doit se poursuivre au fil de la création de voies, y compris pour les voies internes des lotissements.

En vue de l'adressage du futur lotissement le Clos des Bruyères, le conseil municipal décide à l'unanimité que la voie interne du lotissement sera nommée « clos des Bruyères » en conformité avec la décision précédente de nommer « Clos Chopin » la voie interne du Lotissement Le clos Chopin.

2) Demande de subvention au titre de la DETR 2022 : changement des fenêtres de la garderie et rénovation de la véranda de la maternelle

3) Demande de subvention au titre du Partenariat 2022 avec le Département : changement des fenêtres de la garderie et rénovation de la véranda de la maternelle.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'outre le projet de mandat de rénovation- extension de la salle des fêtes qui sera lancé en 2023, la commune s'intéresse à la rénovation énergétique de ses autres bâtiments. Elle a sollicité à ce titre l'Alte 69 pour un diagnostic dont sont notamment ressorties les faibles performances énergétiques du bâtiment de la garderie, et de la maternelle en raison de la véranda.

Fort de ce constat, il est proposé de procéder dans un premier temps au changement des fenêtres de la garderie et à la rénovation de la véranda et de solliciter le soutien financier de ce projet par l'Etat au titre de la DETR 2022 volet rénovation scolaire, et par le Département au titre du partenariat territorial 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité

-approuve le projet de changement de fenêtres de la garderie et de rénovation de la véranda de la maternelle pour un montant estimé à 42 219.52€

-approuve la demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour un montant de 21 109.76€ (taux de 50%) et au titre du partenariat Territorial avec le Département pour un montant de 10 000€

4) Demande de subvention au titre des amendes de police 2022 : signalisation et sécurité routières

Plusieurs acquisitions et travaux sont prévus en 2022 pour améliorer la sécurité routière sur la commune et sont éligibles à subvention du Département au titre du produit 2022 des amendes de Police.

Sur proposition de B. Matray adjoint à la voirie, le conseil municipal à l'unanimité approuve les projets d'acquisition et d'aménagements présentés pour une valeur estimée à 1615€ HT et la demande de subvention auprès du Département au taux de 50% soit un montant de 807.50€

5) Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes d'électricité coordonné par le SYDER pour l'achat groupé d'électricité en vue de desservir le site école -cantine , seul point de livraison en 36kVa parmi les bâtiments communaux, et autorise le Maire à signer la convention de groupement et les pièces de marché.

Questions diverses :

- décision du Maire en vertu des compétences déléguées : une offre de service d'AMO du Département pour l'accompagnement sur le projet salle des fêtes a été signée pour un montant de 20 950€ HT
- réunion avec les associations pour élaboration du calendrier des fêtes 2023, point sur les modalités de réservation de l'espace associatif
- élections législatives 12 et 19 juin : le planning des permanences va être envoyé

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close par le président à 19h53

Le Maire,
Nathalie PETROZZI-BEDANIAN

